EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	**25**	**07**	**08**	**32**
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	**23**	**06**	**10**	**29**
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	**25**	**07**	**08**	**32**
Pour la délibération n°25-108	**23**	**06**	**10**	**29**
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	**25**	**07**	**08**	**32**

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRÉ, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : 25-094 Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 30 JUIN 2025
Par affichage, le 30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le 27 JUIN 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-094-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25 – 094

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

RAPPORT

Mme Marie-Dominique PERCHET informe que dans la perspective d'une adaptation constante de ses services aux besoins des familles lovériennes, la Ville de Louviers propose d'ajuster les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs, tant sur les temps périscolaires que sur les périodes extra-scolaires. Ainsi elle propose d'étendre, à tarif constant, la durée du service de 30 min le soir. La fermeture de l'accueil se ferait à 18h30, et non plus à 18h.

Ces accueils constituent un service essentiel pour de nombreuses familles lovériennes, en leur permettant de concilier vie professionnelle, vie personnelle et organisation familiale.

Par ailleurs, la municipalité propose de diminuer le délai d'annulation pour les accueils du périscolaire matin/soir, du mercredi et de la restauration scolaire en le passant de 5 à 3 jours ouvrés.

Ces évolutions ont été réfléchies en concertation avec les équipes d'animation, et les parents, elles s'inscrivent dans une volonté de renforcer la qualité éducative et l'accessibilité des accueils concernés.

Les ajustements du règlement portent donc sur deux articles, respectivement 2.2. « Périodes d'ouverture » et 3.2. « Réservation » tel que présenté dans le projet de règlement en annexe.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ces ajustements, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2025, et qui feront l'objet d'une communication spécifique auprès des familles concernées.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L.2121-29,

Vu les délibérations n°19-097 du 17 juin 2019, n°21-091 du 5 juillet 2021, n°23-167 du 11 décembre 2023 et n°24-126 du 18 novembre 2024 portant modification du règlement de fonctionnement pour les familles,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-094-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Considérant le projet de modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs à l'attention des familles,

APPROUVE les nouvelles modalités d'accueil et de fonctionnement des ALSH périscolaires et extrascolaires à l'attention des familles à compter du 1er septembre 2025.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

VILLE DE LOUVIERS EURE

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-094-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025